## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

## Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries

(2017/C 421/10)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE)  $n^{\circ}$  1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche (¹), une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	23.10.2017
Durée	23.10.2017-31.12.2017
État membre	Portugal
Stock ou groupe de stocks	SBR/09- (y compris condition particulière SBR/*678-)
Espèce	Dorade rose (Pagellus bogaraveo)
Zone	Eaux de l'Union et eaux internationales de la zone IX
Type(s) de navires de pêche	_
Numéro de référence	32/TQ2285

( ) JO L J+J uu 22.12.2007, p. 1	(1)	JO L	343 d	1 22.12.2009, 1	o. 1.
----------------------------------	-----	------	-------	-----------------	-------

## Informations communiquées par les États membres concernant la fermeture de pêcheries

(2017/C 421/11)

Conformément à l'article 35, paragraphe 3, du règlement (CE) nº 1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime de l'Union de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche (¹), une décision de fermer la pêcherie a été prise telle que décrite dans le tableau ci-après:

Date et heure de la fermeture	20.11.2017
Durée	20.11.2017-31.12.2017
État membre	Portugal
Stock ou groupe de stocks	SRX/89-C (notamment les conditions particulières pour les RJC/89-C., RJH/89-C., RJN/89-C., RJU/8-C. et RJU/9-C.)
Espèce	Raies (Rajiformes)
Zone	Eaux de l'Union des zones VIII et IX
Type(s) de navires de pêche	_
Numéro de référence	44/TQ127